



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 02-2023

**concernant l'établissement du Plan directeur
communal des mobilités et du Plan de mobilité de
l'administration, pour un montant de CHF 208'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Jeudi 2 février 2023 - 19.30

Salle de Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit pour l'établissement du Plan directeur communal des mobilités (PDM) pour le territoire communal de Blonay - Saint-Légier ainsi que l'établissement d'un Plan de mobilité de l'administration.

2. Contexte

La Commune de Blonay - Saint-Légier œuvre activement à sa planification future et anticipe les divers enjeux à venir. Alors que ses plans d'affectations sont en cours de révision, la Commune souhaite également aborder la thématique de la mobilité sur l'ensemble du territoire communal. En ce sens, la Commune souhaite se doter d'un outil de planification et de priorisation des mesures ayant trait à la mobilité, soit un Plan directeur communal des mobilités (PDM). Ce document permet d'anticiper et de répondre aux multiples enjeux de la mobilité actuelle et future, en orientant la politique communale en matière de mobilité par l'élaboration de différentes mesures prioritaires. Plus précisément, il expose la vision stratégique de la Commune en terme de gestion du trafic, gestion du stationnement, structure du réseau de transports publics et réseau structurant de mobilités actives.

Le Plan directeur des mobilités (PDM) permet de disposer d'une stratégie d'accessibilité multimodale mettant en cohérence l'ensemble des modes de déplacement. Il est notamment l'occasion :

- de qualifier l'accessibilité locale tout en amenuisant les nuisances liées au trafic motorisé,
- d'encourager une mobilité active pour tous les modes doux et d'assurer de bonnes liaisons pour les réseaux piétonniers et cyclables,
- de fournir une offre en transports publics suffisantes et de qualité,
- d'encourager le report modal vers des modes des déplacements plus respectueux de l'environnement et du climat,
- de repenser les espaces publics afin de les qualifier et d'offrir un cadre de vie de haute qualité.

En complément, la Commune souhaite également doter son administration d'un Plan de mobilité afin, notamment, de proposer un caractère d'exemplarité.

3. Historique

En 2019, une vision intercommunale des cheminements pour la mobilité douce a été réalisée pour les communes de Blonay, St-Légier-La Chiésaz et La Tour-de-Peilz. Elle contient un diagnostic, des stratégies et des mesures.

Il est demandé que le PDM s'inscrive dans la continuité des travaux précédemment menés.

4. **Projet**

La Municipalité entend établir un Plan directeur communal des mobilités (PDM) à l'échelle communale.

La démarche s'inscrit dans une procédure LATC telle que proposée dans les art. 16 et suivants (Plans directeurs communaux, intercommunaux et régionaux) impliquant une collaboration avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), tout en bénéficiant de l'appui de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

La planification directrice sera établie en trois volets (diagnostic, stratégie et volet opérationnel) et intégrera à chaque étape une démarche participative, avec comme principales étapes :

1. Diagnostic détaillé, rendu sous la forme de cartographie commentée, plans, illustrations et PPT

- Synthèse des réseaux, de leurs hiérarchisations et de leurs interactions (véhicules motorisés privés, transports publics, piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite (PMR), etc.).
- Identification des principales polarités et générateurs de mobilité actuels et futurs sur la base des documents de planifications territoriale existants.
- Répartition des parts modales : hypothèse de 4 points de comptages.
- Inventaire du stationnement public pour les transports individuels motorisés.
- Inventaire quantitatif et qualitatif du stationnement public pour les vélos.
- Analyse du réseau de recharge des véhicules électriques : relevé actuel et localisation de secteurs stratégiques.
- Analyse du réseau de vélo en libre-service (VLS) (données d'utilisation, rapport coût-utilité et de la répartition spatiale des stations VLS).
- Forces et faiblesses des interfaces de transports publics (gares).
- Démarche participative sous la forme d'un sondage online, traitement des données.
- 10 balades participatives (divers quartiers de la commune : réflexion à l'interne des quartiers et vers les centralités).
- Rédaction du volet diagnostic.
- Séance de rendu de diagnostic.

2. Stratégie de mobilité, pensée sous forme d'ateliers et présentée sur la base de rendus sous forme de rapport et de cartes stratégiques

- Atelier 1 : avec des représentants techniques et politiques de la Commune pour définir les tendances de mobilité futures et les marges de manœuvre de la Commune.
- Atelier 2 : avec des représentants techniques et politiques de la Commune ainsi que la population pour développer des scénarios à l'horizon 2040 pour la Commune et ainsi poser les premiers piliers de la stratégie mobilité.
- Atelier 3 : avec des représentants techniques et politiques de la Commune pour affiner les scénarios, objectifs et principes du plan des mobilités et penser les grandes familles de mesures
- Rédaction du volet stratégique.
- Séances de rendu de stratégie.

3. Volet opérationnel, pensé sur la base d'ateliers participatifs et rendu sur la base de fiches de mesure

- Atelier participatif focus espace public avec la population.
- Atelier participatif focus mobilité avec la population.
- Rédaction du volet opérationnel et des fiches de mesures.

De plus, des coordinations avec les services de l'Etat seront également menées en amont de l'examen préalable, tout comme des séances nécessaires à la procédure retenue (présentation en Municipalité, examen préalable, consultation publique, etc.).

Le projet du Plan des mobilités (PDM) sera porté par un spécialiste de la planification de la mobilité, lequel s'adjoindra des compétences d'un architecte-paysagiste.

Le projet sera transmis à l'Etat pour examen préalable (art. 18 LATC), puis suivra la procédure de légalisation (art. 19 ss LATC). La Municipalité a pour objectif de mettre le PDM à l'enquête publique pour le premier trimestre de 2024.

A *contrario*, un processus différent est nécessaire pour le Plan de mobilité de l'administration communale, celle-ci étant une mesure du futur du PDM. En ce sens, il ne doit pas suivre la même procédure que celle prévue pour le PDM et sera une directive municipale. Les principales étapes prévues pour ce dernier sont :

1. Diagnostic des mobilités, établissant un bilan général de fonctionnement des mobilités et les principaux enjeux identifiés et présentés sur la base de rendus sous forme de présentation PPT

- Analyse territoriale des mobilités (stationnement voitures et vélos, desserte en TP, temps de parcours en voiture, accessibilités MD)
- Analyse d'accessibilité du personnel et potentiel report modal
- Sondage en ligne de mobilité auprès du personnel
- Évaluation des besoins et enjeux de mobilité à court, moyen et long terme

2. Scénario du Plan de mobilité, rendu sous la forme d'un rapport synthétique

- Atelier participatif (y c. GT)
- Définition des objectifs et lignes directrices du plan de mobilité suite à l'atelier
- Coordination et échanges bilatéraux

3. Catalogue de mesures, pensé sous forme de fiches de mesures détaillées (étapes de réalisation, financement, etc.)

5. Aspects financiers

Le montant de CHF 208'000.- (TTC) se décompose comme suit :

Plan directeur des mobilités	CHF	169'000.-
Plan de mobilité de l'administration communale	CHF	29'000.-
Divers et imprévus (env. 5 %)	CHF	10'000.-

La Municipalité a organisé un appel d'offres sur invitation conformément à la Loi sur les marchés publics.

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans (selon directives MCH2).

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements en 2023 :

Plan directeur mobilité	CHF	200'000.-
Plan mobilité administration	CHF	70'000.-

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 81'795'000.00
Dettes à court terme	CHF 10'000'000.00
Total	CHF 91'795'000.00

Coûts financiers annuels

Intérêts lissés (2.5 %)	CHF 2'600.00
Amortissement annuel	CHF 20'800.00
Total annuel	CHF 23'400.00

Charges d'exploitation

Selon catalogue de mesures qui sera réalisé.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 208'000.- pour l'établissement d'un Plan directeur des mobilités ainsi qu'un Plan de mobilité de l'administration.
- ⇒ de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- ⇒ d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

Délégation municipale : M. Thierry George, municipal